

dans la CE leur permettrait de tirer parti des avantages offerts par Europe 1992.

## **7.6 Produits de la forêt**

### **a) Impact dans la CE**

Peu concerné par la suppression des contrôles aux frontières ou l'ouverture des marchés publics, le secteur des produits de la forêt est en revanche directement affecté par la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des normes dans les domaines de l'environnement, de la santé (normes phytosanitaires), de la sécurité (normes relatives aux risques d'incendie), et des codes européens de la construction (le code relatif aux structures en bois porte le nom d'Eurocode 5).

Par ailleurs, la libéralisation et la rationalisation qui accompagnent Europe 1992 se traduisent, dans ce secteur, par un vaste mouvement de restructuration et de réinvestissement. L'efficacité et la concurrence des entreprises européennes s'en trouvent très sensiblement renforcées.

### **b) Conséquences pour les entreprises canadiennes**

Les conséquences pour les entreprises canadiennes sont de plusieurs ordres.

La reprise de la croissance et de l'investissement, tout comme l'harmonisation des normes et des procédures de certification, font du marché européen un marché plus vaste, plus dynamique et plus facile d'accès pour les entreprises canadiennes.

Le processus d'harmonisation des normes et des codes de construction éveille des craintes que certaines des normes ou des règlements adoptés ne soient pas directement compatibles avec leurs équivalents canadiens et entraînent pour les entreprises canadiennes des surcoûts et une perte de compétitivité. Aucune

de ces craintes ne s'est encore matérialisée; toutefois, la vigilance reste de mise.

De toute évidence, la restructuration des entreprises de ce secteur, le regain d'efficacité et les efforts des entreprises des pays nordiques membres de l'AELE en vue d'Europe 1992 requièrent des entreprises canadiennes de nouveaux efforts pour préserver leur niveau de compétitivité.

### **c) Stratégies possibles**

Europe 1992 a d'importantes implications pour les entreprises canadiennes. L'internationalisation des années 90 exige que le Canada se dote d'une base industrielle compétitive sur le plan international pour réussir sur les marchés d'exportation, y compris la CE, et qu'il s'assure un approvisionnement adéquat. Les principaux concurrents des entreprises canadiennes sur les marchés européens des produits de la forêt sont les pays nordiques qui jouissent d'un accès préférentiel au marché de la CE. Ces derniers sont souvent les chefs de file dans ce secteur en ce qui concerne la technologie, l'innovation et la commercialisation internationale. Ils se sont montrés particulièrement actifs en investissant dans la CE et en s'engageant dans des activités de fusion et d'acquisition dans tous les secteurs de l'industrie des produits de la forêt de la CE.

À cela s'ajoute la concurrence des fournisseurs non traditionnels qui ne cesse d'augmenter dans un certain nombre de sous-secteurs.

Pour ces raisons, il devient évident que l'industrie canadienne doit accorder la priorité à la modernisation et à la rationalisation de sa base industrielle, et à la promotion de technologies, de produits et de marchés nouveaux et parallèles. Ceci impliquerait la modernisation des installations et la construction de nouvelles usines.

Une stratégie d'investissement doit être clairement définie. La restructuration en cours établira la position des entreprises